

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 3 novembre 2015 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2016 au concours professionnel pour le recrutement de délégués principaux au permis de conduire et à la sécurité routière de 2^e classe et aux examens professionnels d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} et de 2^e classe

NOR : INTA1523927A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 3 novembre 2015 :

Le nombre de postes offerts au concours professionnel pour l'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière de 2^e classe, au titre de l'année 2016, est fixé à 3 (trois).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} classe, au titre de l'année 2016, est fixé à 55 (cinquante-cinq).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^e classe, au titre de l'année 2016, est fixé à 51 (cinquante et un).